**Décision portant changement d'intitulé d'une unité**

---

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2011-094 portant création de l'unité Inserm US 005 et nommant Monsieur Jean ROSENBAUM directeur;

Vu la décision Inserm n°2015-091prolongeant l'unité Inserm US 005 et prorogeant le mandat de Monsieur Jean ROSENBAUM ;

Vu la décision Inserm n°2016-140 prolongeant l'unité Inserm US 005 et nommant Madame Julie DECHANET-MERVILLE directrice ;

Vu la décision Inserm n° 2019-101 mettant fin aux fonctions de directrice de l'Unité Inserm US 005 de Madame Julie DECHANET-MERVILLE ;

Vu la décision Inserm n°2020-102 prolongeant l'unité Inserm US 005 et nommant Monsieur Frédéric SALTEL directeur ;

Vu l'avis du comité de tutelles en date du 11 décembre 2018 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

**Décident :**



République française
**Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale**
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

**Article 1** : L'intitulé de l'unité Mixte de service US 005 mentionné à l'article 1 de la décision n°2019-102 est ainsi modifié :

« TBM Core »

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2019.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Pour le Président-Directeur général
La Directrice Générale déléguée
**Claire Giry**

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
I.N.S.E.R.M.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



République française
**Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale**
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56